

OFFICE NATIONAL DES FORETS  
Direction Territoriale de Franche-Comté  
Agence de Vesoul  
Unité Territoriale de Vesoul  
Triage de Colombe-lès-Vesoul

Département de la Haute-Saône  
Arrondissement de Vesoul  
Canton de Vesoul  
Région IFN : 405  
SRA : Franche-Comté  
Catalogue des stations : Catalogue des  
types de stations forestières de la  
dépression périvosgienne (Haute-Saône)

**FORET COMMUNALE  
DE  
VILLEPAROIS**

24 ha 80 a

**REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER**

**2007 - 2026**

Série unique

*Conversion en futaie régulière*

Altitude	supérieure	297 m
	moyenne	270 m
	inférieure	240 m

Répartition des principales essences en début d'aménagement	
Essences	% en surface couverte
Chêne pédonculé	10
Chêne sessile	54
Hêtre	24
Feuillus précieux	1
Charme	6
Autres feuillus	1
Résineux	4
	<b>100</b>

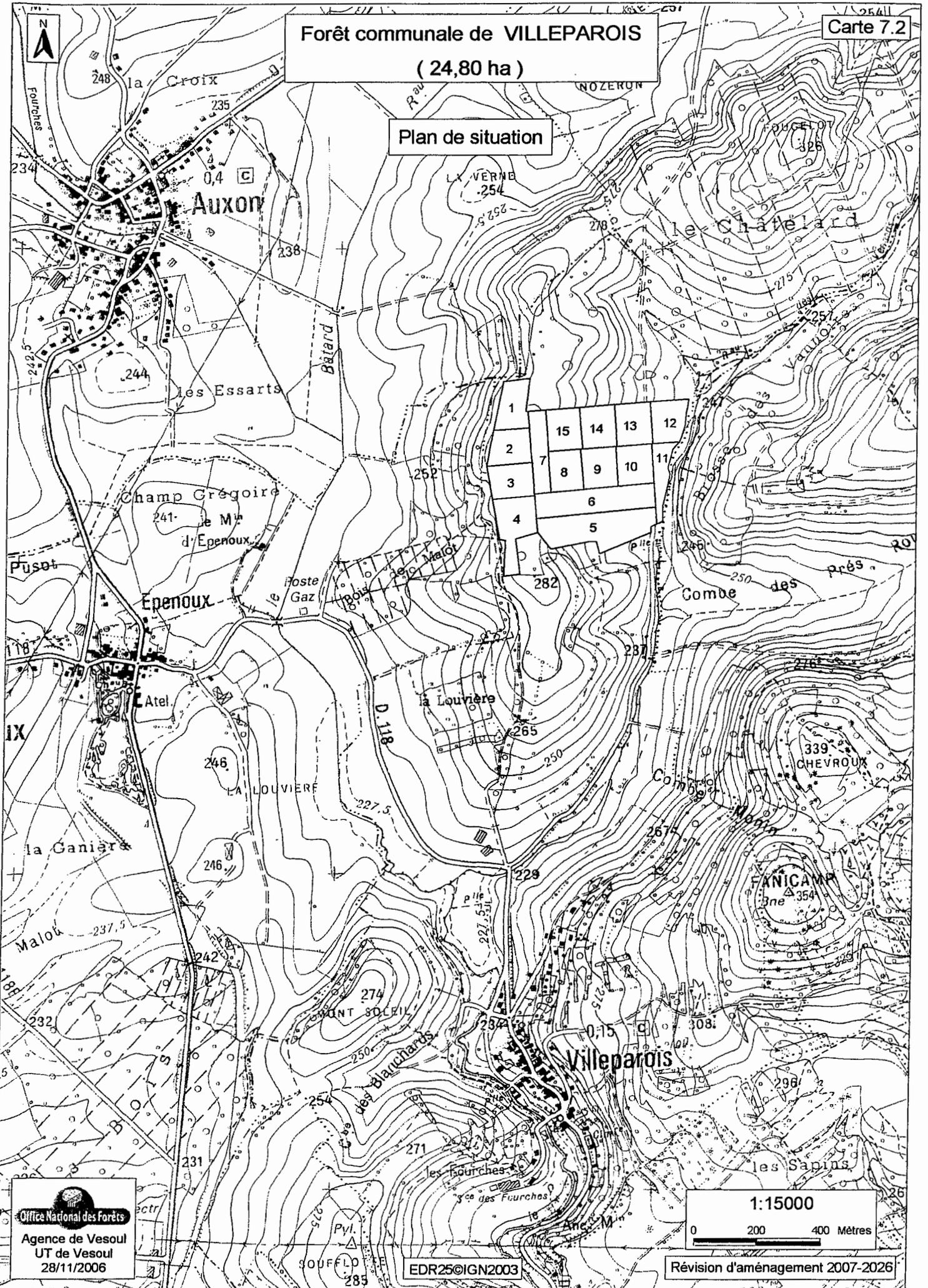


Forêt communale de VILLEPAROIS

( 24,80 ha )

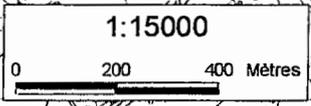
Carte 7.2

Plan de situation



Office National des Forêts  
Agence de Vesoul  
UT de Vesoul  
28/11/2006

EDR25©IGN2003



Révision d'aménagement 2007-2026

# Renseignements généraux

## Désignation et situation de la forêt

---

\* **Norm et propriétaire de la forêt** : Forêt communale de VILLEPAROIS.

\* **Origine de la forêt, éléments d'histoire** : Cette forêt appartient à la commune depuis des temps très anciens.

\* **Situation de la forêt** : Voir les cartes dans l'aménagement.

Département : Haute-Saône.  
Arrondissement : Vesoul.  
Canton : Vesoul.  
Commune de situation : Villeparois.  
Région IFN : 405.

La forêt est constituée d'un seul massif.

\* **Schéma Régional d'Aménagement (SRA)** : Franche-Comté.

\* **Organisation administrative de la gestion** :

Direction Territoriale de Franche Comté.  
Agence de Vesoul.  
Unité Territoriale de Vesoul.  
Triage de Colombe-lès-Vesoul.

## Surface de la forêt

---

\* **Surface à la date du dernier aménagement forestier** : 23 ha 82 a 00 ca arrondie à 23,82 ha.

\* **Surface cadastrale actuelle** : 24 ha 80 a 20 ca.

\* **Surface retenue** : 24 ha 80 a 20 ca arrondie à **24,80 ha**.

\* **Répartition des surfaces par territoire communal** : La forêt est située entièrement sur le territoire communal de VILLEPAROIS.

\* **Surface réduite** : **24,80 ha**. Il n'y a pas de zone non boisée.

*Nota* : L'emprise de la route forestière et sommières n'a pas été déduite de la surface des parcelles. Elle a cependant une petite incidence sur la surface effectivement productive.

\* **Références cadastrales** : Le détail des parcelles cadastrales qui constituent la forêt figure aux annexes "8.1 - Extrait de la matrice cadastrale" et "8.2 - Evolution du parcellaire et de la surface des parcelles - Concordance cadastre/forêt".

## **Parcelaire**

---

Les parcelles cadastrales ZA12 et ZA17, incorporées au régime forestier en 2007 (cf. § 0.2) ont été rajoutées respectivement aux parcelles forestières 4 et 5. (cf. annexe 8.2 pour les nouvelles surfaces).

La numérotation des parcelles du précédent aménagement a été conservée.

La différence de surface résultant du passage de la surface forestière à la surface cadastrale a été répartie sur l'ensemble des parcelles forestières concernées par chaque parcelle cadastrale lors de la révision de l'aménagement en 1989.

La correspondance entre le nouveau et l'ancien parcellaire est détaillée à l'annexe 8.2. Le nouveau parcellaire est porté sur l'ensemble des cartes du document.

Voir la carte "7.3 – Carte forestière de base", en regard du paragraphe 1.1.1.

### Précision importante relative à la surface des parcelles :

Pour les parcelles forestières, dans le présent aménagement, la surface a été conservée car le travail de mise en conformité de la surface forestière avec la surface cadastrale avait été effectué dans le précédent aménagement.

Mais, dans tous les cas, il n'y a aucune garantie d'exactitude dans la correspondance entre la surface forestière indiquée dans l'aménagement et la surface réelle sur le terrain. Tant qu'elle n'a pas été mesurée, de façon précise et fiable, la surface forestière indiquée dans l'aménagement pour une parcelle ou une unité de gestion ne peut donc pas servir de référence indiscutable.

Aussi, à la mise en régénération (en particulier), il est nécessaire de procéder à la mesure la plus précise possible de la surface de la zone concernée : coupes de régénération, travaux, demande d'aide, ...  
En cas de discordance constatée avec la surface correspondante annoncée à l'aménagement, la mise en conformité sera effectuée au moment de la prochaine révision d'aménagement.

# Analyse du milieu naturel

## ***Facteurs écologiques***

---

### **1. - Topographie et hydrographie**

#### **\* Topographie**

La forêt est située entre 240 m et 297 m d'altitude. Le relief et les expositions des versants sont donnés par le plan de situation et le fond de carte IGN utilisé pour la cartographie.

\* Canton " Bois La Dame " : toutes les expositions sont rencontrées. Les pentes les plus fortes ne dépassent pas 15 %, donc sans incidence sur la gestion.

#### **\* Hydrographie**

\* Canton " Bois la dame " :

- un ruisseau permanent dit "Ruisseau des Venards" fait la limite Est des parcelles 11 et 12 ;
- un ruisseau temporaire situé dans les parcelles 8 à 11.

Voir, ci-contre, la carte "7.3 – Carte forestière de base".

### **2. - Climat**

\* **Type de climat** : Le climat franc-comtois est un climat de transition soumis à une double influence : océanique par sa pluviosité importante en quantité comme en fréquence, continentale par l'existence de deux saisons thermiques bien marquées : un hiver plutôt rigoureux et un été chaud.

\* **Station météorologique de référence** : Vesoul (résultats période 1999 à 2004 ).

Altitude : 220 m.

Distance à la forêt : 6 km.

\* **Température moyenne annuelle** : 11,5° C.

\* **Précipitations moyennes annuelles** : 1126 mm.

\* **Particularités locales** : 76 jours de gel.

\* **Accidents météorologiques ayant marqué la forêt** : Tempêtes de 1999 : pas de chablis sur la forêt.

### **3. - Géologie**

Les différents terrains géologiques rencontrés sont :

- I 6-5 : marnes de l'aalénien inférieur et du toarcien supérieur.
- Fz : alluvions actuelles.

## Description des peuplements forestiers

Les relevés sur le terrain ont été effectués au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2007 en même temps que l'étude des stations forestières. La méthode utilisée était à l'avancement en cheminant sur les lignes de parcelles et à l'intérieur des parcelles lorsque celles-ci avaient une largeur trop importante. Chaque discontinuité dans l'aspect du couvert forestier a été reportée sur le plan. Pour chaque peuplement ainsi individualisé, la description a porté sur les critères de structure, de richesse, de composition, d'état sanitaire, de durée de survie, d'importance du couvert.

La typologie de référence utilisée est la "Typologie des peuplements de Franche-Comté".

Le seuil de prise en compte a été fixé à 0,50 ha. Localement, des peuplements particuliers (taches de résineux ou de jeunes feuillus, ... ) sur une surface plus faible ont toutefois été répertoriés.

On entend par :

- petits bois (PB) : les classes de diamètre 20 et 25 ;
- bois moyens (BM) : les classes 30, 35, 40 et 45 ;
- gros bois (GB) : les classes 50 et +, avec très gros bois (TGB) : les classes 70 et +.

### A - Répartition des types de peuplement sur la forêt

Type	Description	Surface réduite	
		(ha,a)	%
<b>Peuplements réguliers résineux</b>			
R4	Jeune futaie ; 25 cm ≤ Ø < 40 cm	1,07	4,3
<b>Peuplements réguliers feuillus</b>			
SF	Semis et Fourrés ; H ≤ 3 m	1,26	5,1
GP	Gaulis et Perchis ; de H > 3 m jusqu'à la 1 <sup>ère</sup> éclaircie	3,51	14,2
<b>Peuplements feuillus issus de TSF</b>			
BM-GB	Mélange bois moyens et gros bois	15,63	63,0
GB	Régularisé dans les gros bois	3,33	13,4
		<b>24,80</b>	<b>100</b>

**Répartition des divers types de peuplement par parcelles** : Voir tableau en annexe "8.5 – Répartition des types de peuplement par parcelles".

**Particularités et observations** : Les peuplements réguliers feuillus (SF et GP) représentent 4,77 ha, soit près du cinquième de la surface de la forêt.

Les autres peuplements résineux (R4) et feuillus (BM-GB et GB) ont des durées de survies supérieures à 20 ans, excepté le reste de la parcelle 12 qui comporte des peuplements à durée de 20 ans au maximum, ou guère plus, et qui nécessiteront leur mise en régénération.

### B - Synthèse des grands types de peuplement sur la forêt :

		Futaie résineuse régulière	Futaie Feuillue Régulière	Peuplements issus de TSF riches régularisés PB/BM, BM et BM/GB	Peuplements issus de TSF régularisés dans les GB	Peuplements issus de TSF ruinés	Peuplements ouverts en régénération	Peuplements en irrégulier type	Total
Surface réduite	ha	1,07	4,77	15,63	3,33				24,80
	%	4,3	19,3	63,0	13,4				100

### **C - Précisions utiles d'ordre quantitatif :**

- ♦ Un inventaire en plein sur une surface de 17,74 ha a été effectué en mars 2007 où toutes les tiges précomptables ( $\varnothing > 17,5$  cm) ont été recensées.
- ♦ Le tarif de cubage utilisé est le Schaeffer rapide n° 13 pour les feuillus et n° 10 pour les résineux (voir en annexe "8.7 – Tarif de cubage").
- ♦ Résultats : voir en annexe "8.8 – Résultats des inventaires".

**Estimation de la production** : La production courante moyenne sur la forêt peut être estimée à 6 m<sup>3</sup>/ha/an d'après les comparaisons avec l'inventaire précédent réalisé au cours de l'été 1988 (voir en annexe "8.10 – Estimation de la production"). Sur les stations les plus fertiles, on peut estimer cette production à 7 m<sup>3</sup>/ha/an. Par contre, elle ne doit pas dépasser 4,50 m<sup>3</sup>/ha/an sur les stations les moins fertiles.

### **Conclusion :**

Globalement, la forêt est assez riche. Des prélèvements relativement modérés ont conduit à une augmentation de matériel sur pied. Il convient de continuer à renouveler les peuplements adultes mais à un rythme raisonnable qu'autorisent la structure, la maturité et l'état actuels.

# Gestion passée

## Traitements sylvicoles

### 1. - Traitements antérieurs

Cette forêt a été traitée en taillis sous futaie, à la révolution de 25 ans par ordonnance du 16 juin 1824.

Le Quart en réserve a été supprimé par décision du 22 juin 1970 (Article 17 de la loi de finances du 24/12/1969).

Depuis plusieurs dizaines d'années, les peuplements ont été enrichis par balivage intensif en réserve.

Une plantation résineuse a été effectuée en 1968 dans la parcelle 6 sur une surface de 1,07 ha (sapin pectiné et douglas).

### 2. - Dernier aménagement forestier

#### A - Caractéristiques

\* Arrêté ministériel du 5 janvier 1990.

\* Durée prévue : 20 ans (1989 - 2008).

\* Problèmes posés et solutions proposées : L'analyse de l'état actuel de la forêt communale de VILLEPAROIS fait apparaître clairement l'inadaptation du traitement en taillis sous futaie face à l'état de vieillissement ou de dépérissement de certaines zones et face à l'appauvrissement des peuplements en essences nobles.

L'application du traitement en futaie régulière avec groupe de régénération strict permettra de planifier à long terme l'effort de régénération souhaité par la commune.

\* Nombre de séries : Unique, de production de bois d'oeuvre sur la totalité de la surface.

\* Objectifs et traitement de chaque série : Production de feuillus nobles (chêne 62 %, hêtre 23 %, feuillus divers 11%) et de résineux ( 4 %).

\* Classement des parcelles :

Série	Groupes	Surface (ha,a)	Unités de gestion	Prévisions de récolte (m <sup>3</sup> aménagement/an)
Unique	Régénération	5,01	6R, 7R, 11, 12	70
	Amélioration	18,81	Le surplus de la série	40
	<b>TOTAL</b>	<b>23,82</b>		<b>110</b>
				Soit 4,6 m <sup>3</sup> /ha/an

\* Précisions et dispositions particulières

Le taux de prélèvement est fixé à environ 12 % dans le groupe d'amélioration (rotation = 15 ans).

\* Critères d'exploitabilité

- Chêne sessile exploité à 160 ans au diamètre 60 cm.

- Hêtre exploité à 100 ans au diamètre 60 cm.

## B - Application

\* Durée effective : 18 ans (1989 - 2006).

\* Volumes récoltés de 1989 à 2005, soit 17 années

Série	Groupes	Surface (ha,a)	Volumes récoltés (en m <sup>3</sup> aménagement)				Moyenne
			Coupes	Produits accidentels	Autres	Total	
Unique	Régénération	5,01	1161	17		1178	69 m <sup>3</sup> /an
	Amélioration	18,81	1660	74		1734	102 m <sup>3</sup> /an
	<b>TOTAL</b>	<b>23,82</b>	<b>2821</b>	<b>91</b>		<b>2912</b>	<b>171 m<sup>3</sup>/an</b>

Soit 7,2 m<sup>3</sup>/ha/an ( 5,4 m<sup>3</sup>/ha/an en Amélioration).

### \* Groupe de régénération

#### Avancement de la régénération

Série	Unités de gestion	Surface (ha,a)				Observations
		Totale	Régénérée	En cours	Non commencée	
Unique	6R	1,68	1,68			
	7R	0,69	0,69			
	11	1,14	1,14			
	12	1,50	0,75		0,75	
	4p	0,51	0,51			
	<b>TOTAL</b>	<b>5,52</b>	<b>4,77</b>		<b>0,75</b>	

Nota : Parcelle 4p : il s'agit d'une surface incorporée au régime forestier en 2006 et boisée (semis-fourré de feuillus divers).

#### Répartition des surfaces régénérées par série et par essence

Série	Unités de gestion	Surface par essence dominante (ha,a)				Total (ha,a)	Régénération		Observations
		chênes	hêtre	Feuillus divers			naturelle	artificielle	
Unique	6R	1,68				<b>1,68</b>		1,68	
	7R	0,69				<b>0,69</b>		0,69	
	11	0,60		0,54		<b>1,14</b>	0,60	0,54	
	12p	0,75				<b>0,75</b>		0,75	Plantation en 2007
	4p			0,51		<b>0,51</b>		0,51	
<b>Total</b>	ha %	<b>3,72</b> 78		<b>1,05</b> 22		<b>4,77</b> 100	<b>0,60</b> 13	<b>4,17</b> 87	

# Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix

Durée d'application de l'aménagement forestier : 20 ans, de 2007 à 2026

Après avoir analysé le milieu naturel, les peuplements forestiers, l'environnement économique et social, fait le bilan de la gestion passée et écouté les attentes de la collectivité, nous pouvons établir le diagnostic et fixer les orientations suivants.

## **Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues**

Caractéristiques et problèmes	Propositions et solutions
<p>1. - <u>Parcellaire et surface</u> Suite au dossier foncier de 2007, modification de la surface des parcelles 4 et 5</p>	Cf. annexe 8.2
<p>2. - <u>Relief</u> Forêt située globalement en position de versant (pente inférieure à 15%).</p>	Adopter la sylviculture et autres interventions Pas ou peu d'incidence sur la gestion
<p>3. - <u>Hydrographie</u> Présence d'un ruisseau permanent situé en limite périmétrale Est des parcelles 11 et 12 Présence d'un ruisseau temporaire situé dans les parcelles 8 à 11</p>	Conservation de la végétation naturelle Précautions à prendre lors des exploitations
<p>4. - <u>Stations et Habitats</u> Bonnes à très bonnes avec un bon potentiel</p>	Essences objectif adaptées et recherche de la mise en valeur optimale Objectif de production et de protection sur les stations situées en versant
<p>5. - <u>Environnement et Biodiversité</u> Protéger les zones sensibles et les habitats particuliers Protéger et favoriser la flore et la faune Améliorer et développer la biodiversité</p>	Adapter la sylviculture et autres interventions Apporter des propositions et préconisations favorables Prendre des mesures de protection et de conservation
<p>6. - <u>Peuplements</u> Vieillis pour une petite surface à plus jeunes avec des durées de survie plus longues Assez riches</p> <p>Quelques taches de résineux pouvant présenter des signes de dépérissement</p>	Continuer la conversion avec un groupe de régénération pour assurer leur remplacement Prélèvement raisonné en amélioration Recherche de solutions techniques pour maintenir une productivité la meilleure possible Continuer à les remplacer par des jeunes peuplements Contenir le hêtre Assurer une veille sanitaire tout en appliquant une sylviculture adaptée et dynamique

Caractéristiques et problèmes	Propositions et solutions
<p>7. - <u>Faune</u> Sanglier, chevreuil présents</p>	<p>Ajuster et maintenir la population par le moyen des plans de chasse, dans une fourchette convenable avec les possibilités d'accueil du milieu afin d'éviter tous dégâts sur les jeunes peuplements Prendre les mesures nécessaires pour favoriser la faune (sous toutes ses formes)</p>
<p>8. - <u>Rôle social</u> Forêt appréciée par la population locale</p>	<p>Maintenir cet attrait par une forêt accueillante et propre. Enlever régulièrement les débris laissés par les usagers indécents</p>
<p>9. - <u>Équipement et Desserte</u> : Manœuvre de grumiers très difficiles au bout de la route forestière</p>	<p>Création d'une place de retournement au niveau de la parcelle 12</p>
<p>La forêt est concernée par le Schéma Directeur de Desserte Forestière n° 33 dénommé "Schéma Directeur de Desserte Forestière de Colombier" : deux projets sont proposés</p>	<p>Projets non retenus dans l'immédiat par la municipalité</p>
<p>Chemin revêtu communal conduisant à la forêt : présence d'un panneau de limitation à 6 tonnes par essieu</p>	<p>Informez la municipalité</p>
<p>10. - <u>Autres points</u> Demandes et souhaits du propriétaire</p>	<p>Dans la mesure du possible, les prendre en compte dans les options et orientations retenues</p>

### **Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries**

Série	Surface totale (ha,a)	Surface réduite (ha,a)	Surface nette (ha,a)	Objectifs		Type de série
				déterminant la sylviculture	associés	
Unique	24,80	24,80	24,80	Production ligneuse orientée vers des essences et des qualités définies	Protection générale des milieux et des paysages. Favoriser la biodiversité, la faune et la flore	Production

Justifications et commentaires : Compte tenu de la nature des stations présentes et de l'absence de contraintes majeures, la forêt de Villeparois est globalement une forêt de production de bois de qualité. Cependant, dans certaines zones et stations particulières ou dans quelques milieux plus fragiles, d'autres objectifs pourront avoir localement priorité sur la production (en particulier, protection des milieux).

### **Décisions fondamentales relatives à la série unique**

- Surface réduite de la série = surface totale = 24,80 ha.

## 1. - Traitements sylvicoles

La série sera entièrement traitée en conversion en futaie régulière à groupe de régénération.

## 2. - Essences objectif et critères d'exploitabilité

### A - Essences objectif

Essence objectif	Essences secondaires associées (et part dans le mélange en %)	Stations concernées	Surface réduite		Optimum d'exploitabilité de l'essence objectif		Parcelles et/ou sous parcelles
			(ha,a)	%	Age	Diamètre (cm)	
Chêne sessile	Merisier, érable sycomore, hêtre, tilleul à petites feuilles, alisier torminal – 30%	241, 312, 321	23,67	95,4	170	70	Voir carte des stations
Chêne pédonculé	Frêne élevé – 40%	242	1,13	4,6	140	65	
			<b>24,80</b>	<b>100</b>			

Justifications et commentaires : Globalement, les essences préconisées pour les stations ont été retenues comme essences objectif.

### \* Précisions sur la régénération

Parcelles et/ou sous parcelles	Surface réduite (ha,a)	Surface non concernée (ha,a)	Surface déjà régénérée (ha,a)	Surface à terminer (ha,a)	Surface à régénérer en totalité (ha,a)	Surface à entamer (ha,a)	Observations
8	1,38	1,38			1,38		
12R	0,75	0,75			0,75		
<b>Sr = S. à terminer + S. à régénérer en totalité</b>					<b>2,13</b>		

Justifications et commentaires : Ces deux parcelles sont à régénérer en totalité pendant cet aménagement.

### \* Essences objectif de la régénération par unité de gestion

Parcelles et/ou sous parcelles	Surface nette à régénérer par essence principale objectif (ha,a)							
	Chêne pédonculé		Chêne sessile		Hêtre			
	naturel	artificiel	naturel	artificiel	naturel	artificiel	naturel	Artificiel
8			1,00	0,38				
12R				0,75				
<b>Total</b>			<b>1,00</b>	<b>1,13</b>				

Justifications et commentaires : La régénération naturelle sera recherchée en priorité mais l'absence de semenciers ou la faible densité de semenciers nous obligeront à recourir aussi à la régénération artificielle. Profiter de celle-ci pour introduire des feuillus divers lors des plantations.

# Programme d'actions

( Tous les coûts sont exprimés en euros de l'année 2007 )

## Programme d'actions relatif à la série unique

### 1. - Opérations sylvicoles : coupes

#### A - Mode d'assiette des coupes

Le détail des calculs d'estimation de la production se trouve à l'annexe "8.10 – Estimation de la production".

\* **Groupe de régénération** : Parcours par des coupes apériodiques avec une possibilité contenance =  $\frac{2,13 \text{ ha}}{20} = 0,11 \text{ ha/an}$ .

Volume Présumé Réalisable (VPR) =  $\frac{V_r}{d} + z \cdot s \cdot bo$

avec  $V_r$  = volume inventorié dans les unités de gestion du groupe = 541 m<sup>3</sup>  
 $d$  = durée d'application de l'aménagement = 20 ans  
 $z$  = coefficient d'étalement de la régénération = 0,6  
 $s$  = surface prise en compte pour l'accroissement dans le groupe = 2,13 ha  
 $bo$  = production estimée pour les unités de gestion du groupe = 4,50 m<sup>3</sup>/ha/an

**Volume Présumé Réalisable (VPR) "Régénération" = 33 m<sup>3</sup>/an.**

\* **Autres groupes** : Parcours par des coupes périodiques assises par contenance.

#### Rotations et niveau des prélèvements par groupe

Groupe	Fourchette des rotations (ans)	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> amgt / an)	Fourchette des intensités des coupes (m <sup>3</sup> amgt /ha/passage)
AMELFA	15 (12 à 18)	71	56
AMELRX	9 et 10	5	48
<b>Total</b>		<b>76</b>	

#### B - Programme d'assiette des coupes

##### \* Coupes apériodiques

Classement indicatif, par ordre de priorité, des coupes de régénération

Ordre indicatif de priorité	n° de parcelles et/ou sous-parcelles à terminer	n° de parcelles et/ou sous parcelles à entamer et à terminer	Dates prévisibles des coupes d'ensemencement (ou période quinquennale)
Priorité 1		12R	
Priorité 2		8	

Nota : Intercaler ces coupes de régénération de préférence entre les coupes périodiques.

### \* Coupes périodiques

Voir tableau page ci-contre.

Dans le groupe Jeunesse, il paraît très difficile et aléatoire, voire utopique de définir dès aujourd'hui les années de passage en éclaircie. La première intervention sera décidée par le forestier gestionnaire dès qu'il estimera cette action nécessaire en fonction de l'état du peuplement mais aussi possible par la présence de cessionnaires ou de moyens mécaniques pour effectuer gratuitement ce travail. Les éclaircies se feront ensuite à une périodicité de 6 ans. Les produits seront probablement non précomptables pendant cette période d'aménagement.

**Volume Présumé Réalisable (VPR) pour les groupes "Amélioration" = 76 m<sup>3</sup>/an.**

<b>Volume Présumé Réalisable (VPR) total sur la forêt = 109 m<sup>3</sup>/an, soit 4,40 m<sup>3</sup>/ha/an</b>
---

### Dispositions concernant l'équipement général de la forêt

\* Création d'une place de retournement au niveau de la parcelle 12 et **pose de systèmes rétro réfléchissants** sur la barrière : estimation 4 500 € soit 225 €/an.

Nota : La forêt est concernée par le Schéma Directeur de Desserte Forestière n° 33 dénommé "Schéma Directeur de Desserte Forestière de Colombier". Deux projets sont proposés :

\* **Projet A** : le projet A consiste en l'amélioration de la voie communale de VILLEPAROIS au "Bois La Dame" pour une longueur de 1240 m. Le renforcement de cette route ainsi que celui de la place de dépôt et de retournement permettront un accès à la forêt communale de VILLEPAROIS et aux forêts privées de ce secteur depuis la RD n° 118.

\* **Projet A1** : ce projet A1 vise à créer une route accessible aux grumiers pour permettre le défruitement de la forêt communale et des forêts privées situées sur la partie haute du "Bois La Dame". Long de 1000 m, il suit le tracé du chemin de remembrement et se termine par une place de dépôt et de retournement en lisière de forêt.

Ces projets ne sont pas retenus pour l'instant par la municipalité.

Total pour l'équipement général de la forêt : 4 500 € soit 225 €/an en Investissement.

### Autres dispositions générales

#### **Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité**

##### Gestion quotidienne

Il conviendra de veiller constamment :

➤ au maintien d'arbres morts ou sénescents (1 par hectare) favorables à l'implantation de champignons ou d'insectes spécifiques ;

➤ au maintien d'arbres à cavités (1 à 10 pour 5 hectares) afin de fournir un habitat favorable aux oiseaux, chiroptères et autres mammifères cavernicoles, également à certains insectes rares (cétoines). Il conviendra de veiller à ce que ces cavités soient de taille variable ;

- ➔ à ne pas détruire le lierre s'appuyant sur le tronc de certains arbres : il ne gêne pas leur croissance et constitue un abri précieux. En outre, le lierre étant une espèce fleurissant en fin d'été et fructifiant en début de printemps, il devient une source de nourriture importante au retour des premiers oiseaux migrateurs ;
- ➔ à penser aux périodes de nidification avant de réaliser certains travaux de dégagements ou de cloisonnements : entre la mi-mars et le début juillet, des espèces comme les Busards ( St Martin ou Cendré ) viennent nicher dans nos fourrés ;
- ➔ à éviter, le plus souvent possible, voire à supprimer, l'incinération des rémanents, qui constitue une perte minérale toujours importante ;
- ➔ avec l'accord du propriétaire et si ces chablis n'ont pas une valeur marchande marquée, à laisser se décomposer sur place quelques chablis, qui verront se succéder quelques microbiocénoses intéressantes ;
- ➔ à toujours favoriser l'essence rare ou minoritaire dans le peuplement, de façon à maintenir le mélange ;
- ➔ à éviter de trop brutales perturbations, surtout lors des exploitations, en particulier dans les stations et habitats les plus sensibles.

Certains aspects ont certainement été oubliés dans cette énumération. En fait, le maintien et la restauration de la biodiversité doivent d'abord faire partie intégrante de la gestion quotidienne, qui commence par l'adaptation des essences aux stations.

### **Opérations particulières**

Avec l'accord de la commune, maintien de sur-réserves de faible valeur marchande dans les "queues de régénération" et dans les parcelles du groupe de régénération (au moins 2 par hectare).

#### **♦ Gestion des lisières :**

Les lisières présentent cinq grands avantages : augmentation de la biodiversité (surtout concernant les plantes herbacées, les oiseaux et les insectes) grâce à la création de nouvelles niches, gagnage pour le gibier, agrément paysager, sécurité renforcée le long des routes grâce à une meilleure visibilité (la forêt proprement dite se trouvant en recul), et protection contre les vents violents.

L'objectif est de créer et d'entretenir des lisières bien structurées, c'est-à-dire avec un passage progressif de l'espace ouvert jusqu'aux grands arbres.

#### **♦ Cours d'eau et forêts riveraines :**

- Dans cette zone, privilégier l'objectif de protection des milieux.
- Protection maximum lors des exploitations et des travaux, en particulier lors du débardage. La législation en vigueur et les obligations fixées pour le franchissement des cours d'eau seront tout spécialement respectées et appliquées, pour les systèmes temporaires et pour les systèmes permanents.
- Pas de reboisement artificiel le long, laisser s'installer la végétation naturelle sur 5 m de part et d'autre pour les plus petits, sur 10 m de part et d'autre pour les autres.
- Veiller à maintenir une couverture boisée continue et la plus permanente possible.

#### **♦ Zones humides :**

- Dans ces zones, privilégier l'objectif de conservation et de protection des milieux.
- Surtout, ne pas y faire de gros travaux ou d'interventions mécanisées. En particulier, ne pas les traverser ou même les approcher lors des débardages (câblage si nécessaire).
- Si la végétation naturelle de ces milieux est déjà installée, les conserver en l'état, en retirant seulement les arbres à bonne valeur commerciale.
- Si le peuplement adulte de ces zones a été récolté, favoriser l'installation ou le retour et le développement de la végétation naturelle adaptée à ces milieux.
- En cas d'occupation actuelle par des peuplements inadaptés (résineux en particulier), récolter ces peuplements dès qu'ils ont atteint une valeur marchande acceptable et laisser la végétation naturelle adaptée s'installer et se développer.
- Dans tous les cas, les interventions sylvicoles (si nécessaires) dans le peuplement seront légères et à coût modéré.
- Si la parcelle où elles se trouvent est classée en régénération, prendre toutes les mesures et précautions pour conserver en l'état et protéger le peuplement actuel. Eventuellement, seules quelques tiges ayant une bonne valeur marchande pourront être exploitées.

# Bilan économique et financier

## 1. - Récoltes

---

(Cf. fiche "prévisions de récoltes" - X100).

Sur la fiche des récoltes, les volumes sont exprimés en valeur commerciale qui est considérée égale au volume aménagement pour les prélèvements précomptables.

Le tarif aménagement est le Schaeffer rapide n° 13 pour les feuillus et n° 10 pour les résineux.

Les coefficients de houppier utilisés sont les suivants : 0,8 pour le chêne ; 1,2 pour le hêtre ; 0,4 pour les autres feuillus ; 0,1 pour les résineux.

La récolte passée (1989 - 2005) s'élève à 171 m<sup>3</sup>/an. Voir l'annexe "8.9 – Bilan des récoltes".

La récolte escomptée sur la période 2007 - 2026 est prévue à 109 m<sup>3</sup>/an (prélèvement précomptable) soit 4,40 m<sup>3</sup>/ha/an.

Cette récolte est inférieure à la production à la production de la forêt.

## 2. - Recettes

---

(Cf. fiche "recettes" - X101).

Les revenus passés s'établissent à 8 336 €/an (sur la période 1989 - 2005).

La conjoncture nous incite à adopter un scénario prévisionnel prudent sur le niveau que les cours du bois peuvent atteindre. Dans cette optique, les prévisions de recettes pour la période 2007 - 2026 s'élèvent à 4 096 €/an.

L'évolution des recettes prévues peut être expliquée par la baisse des cours du hêtre mais surtout par la petite surface du groupe de régénération.

## 3. - Dépenses

---

(Cf. fiche "dépenses pour travaux"- X103).

Les dépenses passées pour les travaux s'élevaient à 703 €/an en moyenne sur la période 1989 - 2005 (Voir annexe "8.11 – Bilan argent des années passées").

Les dépenses prévues pour les travaux s'établissent à 1 552 €/an, augmentation due à plusieurs facteurs : cumul des travaux dans les groupes de régénération et de jeunesse ; hausse du coût de la main d'œuvre et des fournitures de plants.

Ces travaux représentent 38 % des recettes brutes.

L'ONF présentera à la commune au moment venu les possibilités d'aides de l'Etat ou autres aides publiques susceptibles de favoriser financièrement la réalisation de l'action.

#### **4. - Bilan passé et futur**

---

(Cf. fiche "bilan financier" - X105).

Les chiffres annoncés tiennent compte également des frais de gestion (frais de garderie).

Le bilan financier passé s'établit à 6 861 €/an, sans tenir compte des aides financières.

Le bilan escompté de la période 2007 - 2026 est estimé à 2 134 €/an, hors aides financières. Il représente 86 €/ha/an.

#### **5. - Conclusion**

---

Dans le bilan financier, l'estimation des recettes est fondée sur le niveau des cours actuels. Elle est susceptible de suivre des fluctuations non prévisibles du marché du bois.

Les conséquences des choix sylvicoles proposés ne seront appréciables qu'à moyen voire à long terme mais ces orientations permettront de léguer aux générations futures une forêt en meilleur équilibre, plus apte à remplir ses fonctions écologiques, économiques et sociales.

De plus, progressivement, les peuplements sont renouvelés et donc rajeunis, permettant ainsi d'améliorer l'équilibre général de la forêt, son état sanitaire et de mettre mieux en valeur le potentiel de production de ces sols. Les éléments liés à l'environnement et à la biodiversité sont aussi beaucoup mieux pris en compte.

§ § § § § § § § § § § §

Cet aménagement forestier a été élaboré et rédigé par

Claude NERICH  
Chef de projet Aménagement à l'Agence de Vesoul

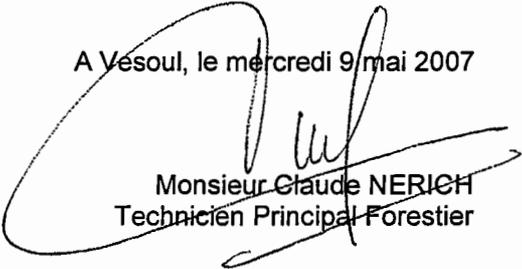
en collaboration avec :

Francis GEORGE  
Eric MARTIN

Responsable de l'Unité Territoriale de Vesoul  
Agent patrimonial à Colombe-lès-Vesoul

les personnels de l'Unité Territoriale de Vesoul pour les inventaires,  
Patrick DUMONT et Eric MARTIN pour la cartographie,  
Karine ONTANI pour la saisie informatique et la mise en forme du document.

A Vesoul, le mercredi 9 mai 2007



Monsieur Claude NERICH  
Technicien Principal Forestier

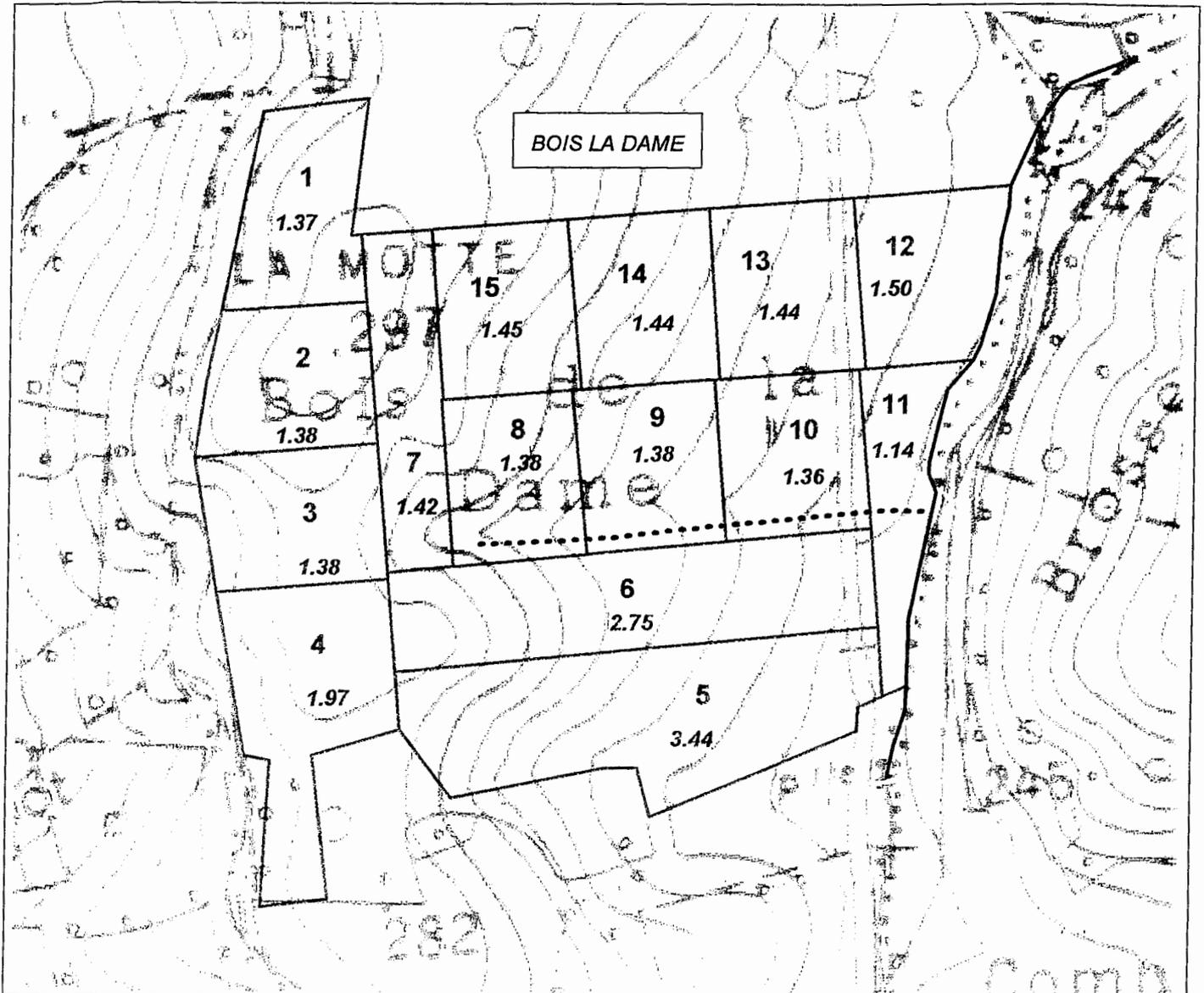
Nota : se reporter à l'aménagement de la Forêt Communale pour consulter les annexes indiquées dans ce document et non présentes dans ce document



Forêt communale de VILLEPAROIS  
( 24,80 ha )

Carte 7.3

Carte forestière de base



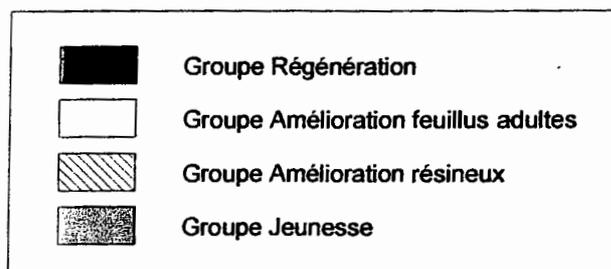
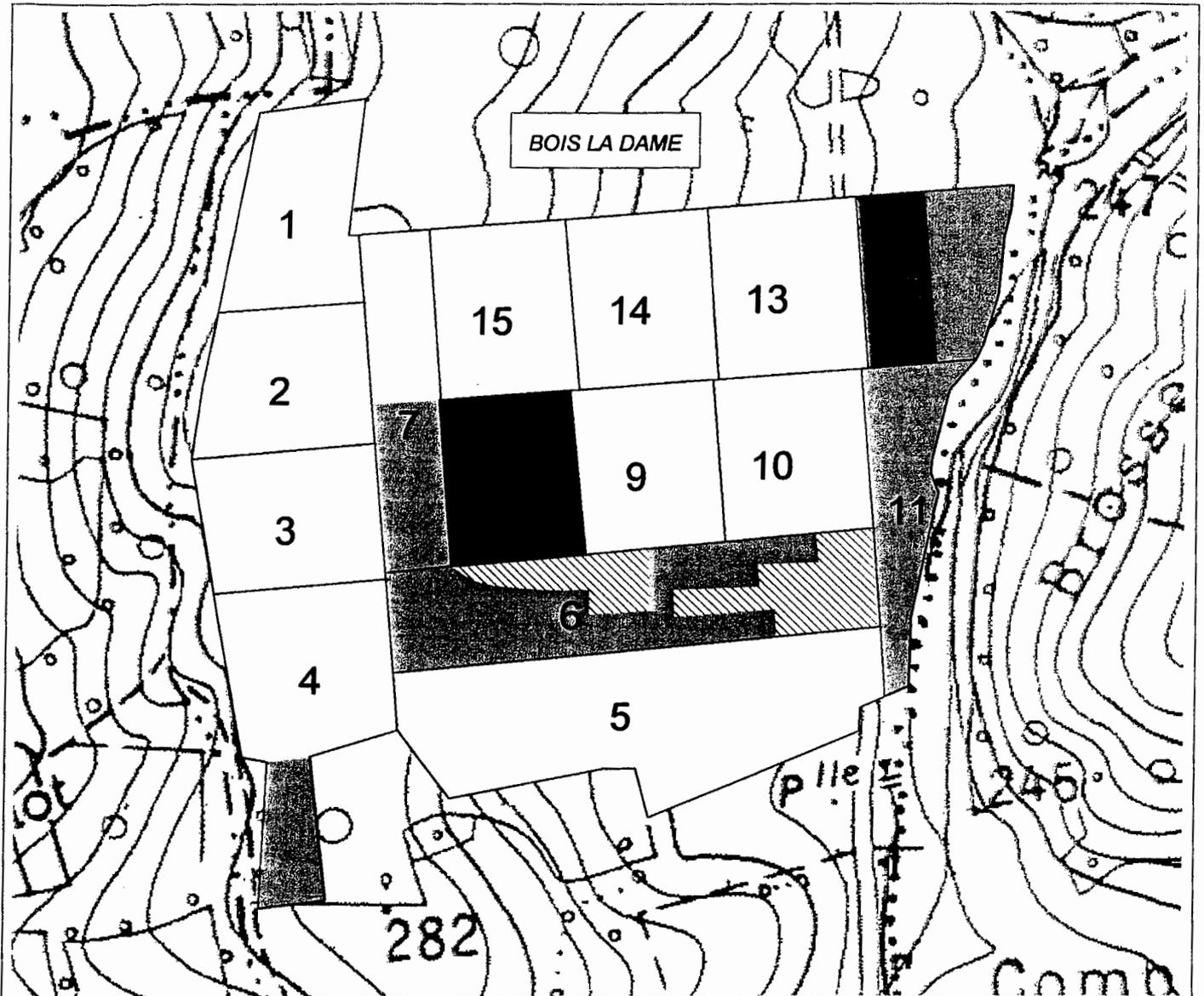
-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau temporaire
- 12** Numéro de la parcelle
- 1.50** Surface de la parcelle (ha)



Forêt communale de VILLEPAROIS  
( 24,80 ha )

Carte 7.11

Carte d'aménagement



Parcelles et/ou sous- parcelles	Surface réduite (ha,a)	Surface par groupe (ha,a)				Jeunesse  JEUN	Observations
		Régénération REGE		Amélioration feuillus adultes AMELFA	Amélioration résineux AMELRX		
		Totale	A régénérer				
1	1,37			1,37			
2	1,38			1,38			
3	1,38			1,38			
4Afa	1,46			1,46			
4J	0,51					0,51	
5	3,44			3,44			
6Ar	1,07				1,07		
6J	1,68					1,68	
7Afa	0,73			0,73			
7J	0,69					0,69	
8	1,38	1,38	1,38				
9	1,38			1,38			
10	1,36			1,36			
11	1,14					1,14	
12R	0,75	0,75	0,75				
12J	0,75					0,75	
13	1,44			1,44			
14	1,44			1,44			
15	1,45			1,45			
<b>TOTAL</b>	<b>24,80</b>	<b>2,13</b>	<b>2,13</b>	<b>16,83</b>	<b>1,07</b>	<b>4,77</b>	

Année	Parcelles et/ou sous-parcelles	Surface à parcourir (ha,a)	Groupes	Volume indicatif à prélever * (m3 aménagement)		Date dernier passage	Observations
				/ ha	Total		
2007	7Afa	0,73	AMELFA	55	40	1992	
	15	1,45	AMELFA	55	80	1992	
2009	10	1,36	AMELFA	50	68	1992	
	14	1,44	AMELFA	60	86	1993	
	6Ar	1,07	AMELRX	45	48	1999	
2011	5	3,44	AMELFA	70	241	1998	
2013	13	1,44	AMELFA	45	65	1995	+ mettre une coupe de régénération
2016	1	1,37	AMELFA	60	82	2004	
	2	1,38	AMELFA	55	76	2004	
2018	3	1,38	AMELFA	55	76	2004	
	4Afa	1,46	AMELFA	60	88	2006	
	6Ar	1,07	AMELRX	50	54	2009	
2020	9	1,38	AMELFA	50	69	2005	+ mettre une coupe de régénération
2022	7Afa	0,73	AMELFA	50	37	2007	
	15	1,45	AMELFA	50	73	2007	
2024	10	1,36	AMELFA	50	68	2009	
	14	1,44	AMELFA	55	79	2009	
2026	5	3,44	AMELFA	55	189	2011	
TOTAL		25,25	AMELFA		1417		
		2,14	AMELRX		102		

## ANNEXE 8.2

EVOLUTION DE LA SURFACE DES PARCELLES/MODIFICATION DU PARCELLAIRE  
CONCORDANCE CADASTRE/FORET

Parcelles forestières				Canton	Parcelles cadastrales			Lieu-dit		
Nouvelles		Anciennes			Section et n°	Surface				
N°	Surface (ha,a)	N°	Surface (ha,a)			Ha	a		ca	
1	1,37	1	1,37	Bois La Dame	A 243p	23	82	0	Bois La Dame	
2	1,38	2	1,38		A 243p, ZA 12					Bois La Dame, Les Combes
3	1,38	3	1,38							
4	1,97	4	1,46				50	60		
5	3,44	5	2,97		A 243p, ZA 17		47	60	Bois La Dame	
6	2,75	6	2,75		A 243p					
7	1,42	7	1,42							
8	1,38	8	1,38							
9	1,38	9	1,38							
10	1,36	10	1,36							
11	1,14	11	1,14							
12	1,50	12	1,50							
13	1,44	13	1,44							
14	1,44	14	1,44							
15	1,45	15	1,45							
<b>Total</b>	<b>24,80</b>		<b>23,82</b>			<b>24</b>	<b>80</b>	<b>20</b>		

**ANNEXE 8.4**

**REPARTITION DES STATIONS PAR PARCELLES**

Parcelles	Surface totale (ha,a)	Stations forestières			
		241	242	312	321
1	1,37			0,53	0,84
2	1,38			0,56	0,82
3	1,38			0,53	0,85
4	1,97			0,35	1,62
5	3,44	0,38		1,11	1,95
6	2,75	0,18		0,87	1,70
7	1,42			1,41	0,01
8	1,38		0,26	0,32	0,80
9	1,38		0,15		1,23
10	1,36	0,07	0,11		1,18
11	1,14	0,48	0,50		0,16
12	1,50	0,37	0,11		1,02
13	1,44				1,44
14	1,44				1,44
15	1,45			0,91	0,54
<b>Total ha</b>	<b>24,80</b>	<b>1,48</b>	<b>1,13</b>	<b>6,59</b>	<b>15,60</b>
<b>%</b>	<b>100</b>	<b>6,0</b>	<b>4,6</b>	<b>26,6</b>	<b>62,8</b>

**Légende**

241 = Chênaie pédonculée - charmaie neutroacidiline

242 = Chênaie pédonculée - frênaie mésoneutrophile

312 = Chênaie - hêtraie - charmaie mésoacidiphile

321 = Chênaie - charmaie - (hêtraie) acidiline

## ANNEXE 8.5

## REPARTITION DES TYPES DE PEUPLEMENT PAR PARCELLES

	Surface réduite (ha,a)	R4	SF	GP	BM-GB	GB
1	1,37				1,37	
2	1,38				1,38	
3	1,38				1,38	
4	1,97		0,51		1,46	
5	3,44				0,48	2,96
6	2,75	1,07		1,68		
7	1,42			0,69	0,73	
8	1,38				1,38	
9	1,38				1,38	
10	1,36				1,36	
11	1,14			1,14		
12	1,50		0,75		0,38	0,37
13	1,44				1,44	
14	1,44				1,44	
15	1,45				1,45	
<b>Total ha</b>	<b>24,80</b>	<b>1,07</b>	<b>1,26</b>	<b>3,51</b>	<b>15,63</b>	<b>3,33</b>
%	100,0	4,3	5,1	14,2	63,0	13,4

**Légende****Peuplement régulier résineux**R4 = Jeune futaie ;  $25 \text{ cm} \leq \emptyset < 40 \text{ cm}$ **Peuplement régulier feuillus**SF = Semis et Fourrés ;  $H \leq 3 \text{ m}$ GP = Gaulis et Perchis ; de  $H > 3 \text{ m}$  jusqu'à la 1ère éclaircie**Peuplement feuillu issu de TSF**

BM-GB = Mélange Bois Moyens et Gros Bois

GB = Régularisé dans les Gros Bois

## ANNEXE 8.7

TARIF DE CUBAGE  
Tarif Schaeffer rapide n° 13

<b>Diamètre à 1,30 m du sol (Ø en cm)</b>	<b>Volume de l'arbre en m3 AMT FEUILLUS SR 13 (tige et houppier)</b>	<b>Volume de l'arbre en m3 AMT RESINEUX SR 10 (tige et houppier)</b>
20	0,23	0,19
25	0,45	0,39
30	0,75	0,64
35	1,13	0,96
40	1,58	1,35
45	2,10	1,8
50	2,70	2,31
55	3,38	2,89
60	4,13	3,54
65	4,95	4,24
70	5,85	5,01
75	6,83	5,85
80	7,88	6,75
85	9,00	7,71
90	10,20	8,74
95	11,48	9,84
100	12,83	10,99
105	14,25	12,21

SUIVI DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE :

VILLEPAROIS

23,82 Ha

Possibilité volume du groupe de régénération :

70 m<sup>3</sup>

1989

2008

Possibilité volume du groupe d'amélioration + préparation :

40 m<sup>3</sup>

Parcelles en régénération: 6 - 7 R - 11 - 12 =.....

5,01 Ha

Recettes théoriques (euros constants) :

3 819 €

25 052 F

Effort annuel de régénération : ha .....

0,25 ha / an

Dépenses théoriques (euros constants) :

887 €

5 820 F

Volume régénération et amélioration : m<sup>3</sup> / ha / an

4,6 m<sup>3</sup>

Taux de réinvestissement théorique (hors route) :

23%

Groupe de régénération		VOLUMES PRELEVES		Etros actualisés 2 005		% investissement	
		M3	Balance	RECETTES TOTALES	DEPENSES	Travaux uniquement	avec frais de garderie
1989	288	218	-34	23 190			10%
1990		148	34	5 012	1 894	422	46%
1991		78	131	6 439	770	543	20%
1992	9	17	247	8 070	186	680	11%
1993		-53	283	2 577	827	217	41%
1994	640	517	243	45 841	1 250	3 865	11%
1995		447	292	556		55	10%
1996		377	379	105			
1997		307	461				
1998		237	459	5 008	1 191	498	34%
1999	42	209	426	145			
2000		139	386	227		39	17%
2001		69	346		2 071		
2002		-1	306	121	3 091		2548%
2003		-71	526	7 302	568	756	18%
2004		-141	992	19 659		1 973	10%
2005	199	-12	1054	17 568		1 763	10%
2006							
2007							
2008							
<b>Moyenne</b>				<b>8 316 €</b>	<b>703 €</b>	<b>772 €</b>	<b>8%</b>
<b>Revenu net</b>				<b>54 682 F</b>	<b>4 612 F</b>	<b>5 067 F</b>	<b>18%</b>
<b>Revenu net</b>				<b>6 861 €</b>	<b>703 €</b>	<b>772 €</b>	

BILAN depuis le début de l'aménagement

après 17 ans d'application  
Volume Régénération + Amélioration : 2 912 m<sup>3</sup>

BILAN ANNUUEL

Récolte sur le groupe Régénération 69 m<sup>3</sup>  
Récolte sur le groupe Amélioration 102 m<sup>3</sup>  
Récolte globale 7,2 m<sup>3</sup> / ha

Recettes actualisées 8 336 € 54 682 F  
Dépenses travaux actualisées 703 € 4 612 F  
Frais de garderie actualisés 772 € 5 067 F  
Recette nette 6 861 € 45 003 F

Prélèvement durant les 5 dernières années

Volume Régénération + Amélioration : 1 067 m<sup>3</sup>

Récolte annuelle  
Récolte sur le groupe Régénération 40 m<sup>3</sup>  
Récolte sur le groupe Amélioration 174 m<sup>3</sup>  
Récolte globale 9,0 m<sup>3</sup> / ha

BILAN FINANCIER ANNUUEL A L'HECTARE

Recette totale 375 € 2 459 F  
Dépenses travaux 48 € 316 F  
Frais de garderie 38 € 247 F  
Recette nette 289 € 1 896 F

Annexe 8.9 : Bilan des récoltes

Annexe 8.11 : bilan argent des années passées

Régénération.	Amélioration	Recette brute	Dép. travaux	F. Garderie	Invest. T
199 m <sup>3</sup>	868 m <sup>3</sup>	8 930 €	1 146 €	898 €	13%
<b>Bilandes 5 dernières années</b>		58 578 F	7 518 F	5 893 F	23%
<b>Revenu net</b>		6 886 €	1 146 €	898 €	

FORET COMMUNALE DE VILLEPAROIS  
COMPARAISON D'INVENTAIRES - ESTIMATION DE LA PRODUCTION  
SUR 18,5 ANNEES

Parcelles	Surface		Eté 1988			1 <sup>o</sup> trimestre 2007			Coupes		Accroissement par an		Accroissement an/ha		Passage à la futaie m3/an/ha	Accrois. m3/ha/an	Prélév. m3/ha	Accrois. prélevé en %
	Nbre	Vol	V. AM	Nbre	Vol	V. AM	Nbre	Vol	Nbre	Vol	Nbre	Vol	Nbre	Vol				
1	239	464	1,9	444	2,8	185	92	185	0	9	0,4	6,51	0,07	6,58	135,04	111		
2	309	411	1,3	427	2,3	109	117	109	0	7	-0,4	4,90	-0,07	4,83	78,99	88		
3	309	451	1,5	387	2,2	273	185	273	3	11	2,2	8,19	0,43	8,62	197,83	124		
4	279	508	1,8	506	2,5	222	130	222	3	12	1,9	8,15	0,39	8,53	152,05	96		
5	565	1093	1,9	1175	2,4	293	160	293	5	20	1,7	6,83	0,34	7,16	98,65	74		
7A	113	234	2,1	262	2,0	61	29	61	2	5	3,3	6,59	0,67	7,26	83,56	62		
9	220	344	1,6	370	2,0	104	63	104	2	7	1,2	5,09	0,24	5,33	75,36	76		
10	198	280	1,4	371	1,6	4	3	4	2	5	1,6	3,78	0,33	4,10	2,94	4		
13	196	277	1,4	352	1,6	86	68	86	5	9	3,6	6,04	0,72	6,76	59,72	48		
14	232	404	1,7	508	2,0	72	60	72	4	10	3,0	6,61	0,59	7,20	50,00	38		
15	242	397	1,6	469	2,0	95	72	95	3	9	2,2	6,23	0,45	6,67	65,52	53		
Totaux ou moyen.	2902	4863	1,68	5271	2,13	1504	979	1504	30	103	1,8	6,32	0,36	6,68	91,93	74		

## FORET COMMUNALE DE VILLEPAROIS

### RECAPITULATIF DES INVENTAIRES REALISES EN MARS 2007

PARCELLES	SURFACE INVENTORIE	CHENE			HETRE			TOTAL		
		NBRE/Ha	VOL/Ha	VAM	NBRE/Ha	VOL/Ha	VAM	NBRE/Ha	VOL/Ha	VAM
1	1,37	60	225	3,8	50	98	2,0	114	324	2,8
2	1,38	59	196	3,3	72	113	1,6	133	309	2,3
3	1,38	62	211	3,4	54	63	1,2	130	280	2,2
4p	1,46	72	287	4,0	47	51	1,1	138	347	2,5
5	3,44	101	326	3,2	36	31	0,9	174	372	2,1
7A	0,73	79	285	3,6	78	68	0,9	177	359	2,0
8	1,38	43	171	4,0	43	78	1,8	101	263	2,6
9	1,38	23	89	3,9	81	162	2,0	136	268	2,0
10	1,36	35	103	2,9	62	108	1,7	174	273	1,6
12R	0,75	52	166	3,2	24	30	1,3	141	237	1,7
13	1,44	65	187	2,9	53	43	0,8	156	244	1,6
14	1,44	94	300	3,2	67	49	0,7	174	353	2,0
15	1,45	52	186	3,6	87	127	1,5	159	324	2,0
RECAPITULATIF	18,96	65	222	3,4	56	75	1,3	149	312	2,1

Forêt communale de VILLEPAROIS

Série unique

Surface 24,80 ha Période d'aménagement : 2007-2026

RECOLTES ANNUELLES MOYENNES EN M3	Prévisibles durant l'aménagement						Aménagement précédent durant 17 années (1989-2005)	
	REGENERATION 2,13 ha	AMELFA - PREPA 16,83 ha	AMELFJ - AMELRX 1,07 ha	JEUNESSE 4,77 ha	IRREGULIER	TOTAL 24,80 ha		
• FEUILLUS taillis et houppiers exclus	Chêne 50 et +	11	10				21	171
	Chêne 30/45	1	14				15	
	<b>Total Chêne</b>	<b>12</b>	<b>24</b>				<b>36</b>	
	Hêtre 40 et +	3	6				9	
	Hêtre 30/35		2				2	
	<b>Total Hêtre</b>	<b>3</b>	<b>8</b>				<b>11</b>	
	Fruitiers divers 35 et +							
	Fruitiers divers 30 et -							
	Autres feuillus 35 et +	1	1				2	
	Autres feuillus 30 et -	1	2				3	
	<b>TOTAL FEUILLUS taillis et houppiers exclus</b>	<b>17</b>	<b>35</b>				<b>52</b>	
• RESINEUX Houppiers exclus	Sapin 25 et +							171
	Sapin 20							
	<b>Total Sapin</b>							
	Epicéa 25 et +							
	Epicéa 20							
	<b>Total Epicéa</b>							
	Pin Noir 25 et +							
	Pin Noir 20							
	<b>Total Pin Noir</b>							
	Mélèze 25 et +							
	Mélèze 20							
	<b>Total mélèze</b>							
	Autres résineux 25 et +			5			5	
	Autres résineux 20							
<b>Total autres résineux</b>			<b>5</b>			<b>5</b>		
<b>TOTAL RESINEUX houppiers exclus</b>			<b>5</b>			<b>5</b>		
• GLOBAL	<b>Total tiges</b>	<b>17</b>	<b>35</b>	<b>5</b>			<b>57</b>	171
	Taillis							
	Houppiers feuillus	16	36				52	
	Houppiers résineux							
	<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>71</b>	<b>5</b>			<b>109</b>	
	<b>y compris taillis et houppiers</b>							
	soit	15,49 /ha	4,22 /ha	4,67 /ha			4,40 /ha	
ou éventuellement								
dont produits accidentels								
• DETAILS AUTRES FEUILLUS ET AUTRES RESINEUX								

Forêt communale de VILLEPAROIS

Série Unique

Euros de l'année 2006

Période d'aménagement : 2007 - 2026

PRODUITS LIGNEUX		RECETTES ANNUELLES MOYENNES PREVISIBLES PENDANT		RECETTES ANNUELLES MOYENNES PASSES
Essences et catégories de produits	Volume par catégories de produits en m3 sur pied ou façonnés *	Prix unitaires Euros	Recettes escomptées Euros	Dernier aménagement (1989 - 2005)
Chêne 50 et +	21	105	2 205	8 336
Chêne 30/45	15	50	750	
Hêtre 40 et +	9	60	540	
Hêtre 30/35	2	25	50	
A. Feuillus 35 et +	2	16	32	
A. Feuillus 20/30	3	5	15	
Sapin-douglas 25 et +	5	26	130	
Chauffage	52	5	260	
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>	<b>***</b>	<b>3 982</b>	
RECETTES ANNUELLES DE LA CHASSE ET DE LA PECHE			114	
AUTRES RECETTES ANNUELLES				
<b>REVENUS TOTAUX ANNUELS</b>			<b>4 096</b>	<b>8 336</b>
Dont 4 096 €		assujettis aux frais de garderie		

\* Préciser s'il s'agit de prix :  sur coupe  débardés bord de route

X101 (05/95)

Forêt Communale de VILLEPAROIS

Période d'aménagement : 2007 - 2026

Euros de l'année 2007

Série unique

NATURE	DEPENSES ANNUELLES MOYENNES PREVISIBLES			DEPENSES ANNUELLES MOYENNES PASSES en euros Dernier aménagement (1989-2005)
	Entretien Euros	Investissement Euros	Total Euros	
Maintenance	30		30	703
Peuplements : • régénération		599	599	
• amélioration	216	482	698	
• jardinage et autres				
<b>TOTAL</b>	216	1 081	1 297	
Infrastructures : • routes		225	225	
• assainissements				
• autres (DFCI, RTM...)				
<b>TOTAL</b>		225	225	
Chasse et pêche				
Espèces et milieux remarquables				
Accueil du public				
<b>TOTAL</b>	246	1 306	1 552	703
<i>montants HT des charges directes de chantier</i>				
<b>DONT % POUR TRAVAUX EXCEPTIONNELS</b>				

Forêt communale de VILLEPAROIS

Période d'aménagement : 2007 - 2026

Valeurs exprimées en euros de l'année 2007	BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ANNUEL Opérations obligatoires Euros	BILAN PASSE ANNUEL  Dernier aménagement (1989 - 2005)
<b>1 . RECETTES (hors aides)</b>	4 096	8 336

<b>2 . DEPENSES</b>		***	***
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Travaux	1 552	703
	Frais d'exploitation		
	Divers		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Travaux		
	Remboursement créances diverses (FFN, etc...)		
	Frais de garderie : 10,03% HT sur 4096 Euros HT	410	772
	<b>TOTAL DES DEPENSES →</b>	1 962	1 475
	<b>BILAN (préciser le signe) →</b>	2 134	6 861
	<i>soit par hectare</i>	86	277

<b>3 . BILAN POSSIBLE</b>		<i>(le cas échéant dans le cas d'aides financières)</i>	
<b>AIDES FINANCIERES ENVISAGEES *</b>	Peuplements		
	Infrastructure		
	Accueil du public		
	RTM, dunes		
	DFCI		
	Autres		
		<b>TOTAL AIDES FINANCIERES →</b>	
	<b>BILAN AVEC AIDES (préciser le signe) →</b>		
	<i>soit par hectare</i>		
	Evaluation impôt foncier		

\* Pour chaque type d'aide envisagée, préciser l'origine.

